

Dossier de candidature 2019

pour le concours d'entrée en

Master professionnel de journalisme

► À renvoyer au plus tard avant le 12 mars 2019,
le **cachet de la poste faisant foi**, à l'adresse suivante :
IJBA • 1, rue Jacques Ellul 33080 Bordeaux Cedex

NOM Nom marital
(en majuscules)

Prénom Sexe Nationalité

Date et lieu de naissance. / / à Âge

Permis B: oui non en cours

Adresse où vous souhaitez recevoir les convocations (suite à l'examen, vous êtes susceptible de recevoir des courriers de notre part jusqu'au mois de juillet 2019) :

N° et rue

Code postal Ville

Contacts :

Tél. Portable.....

E-mail :

N° de téléphone pour convocation urgente (parents, travail, etc.).

Titulaire d'une licence, d'un diplôme équivalent ou supérieur (fournir photocopie du diplôme ou des notes) cf. FAQ - p.B
Diplôme :

Inscrit en troisième année de licence durant l'année 2018-2019 (fournir certificat de scolarité)

Étudiant ayant obtenu 180 crédits ECTS (fournir les justificatifs)

Autre diplôme :

Candidat à une validation d'acquis professionnels (VAP) justifiant de 5 ans d'activité professionnelle
> Retirer un dossier VAP à la Formation continue et le déposer simultanément à l'IJBA et à la Formation continue, université Bordeaux Montaigne
(Domaine Universitaire - 33607 Pessac Cedex)

Votre scolarité et/ou votre activité durant les 5 dernières années		
	Intitulé de la formation ou nature de l'emploi	Nom de l'établissement ou de l'entreprise
2014 - 2015
2015 - 2016
2016 - 2017
2017 - 2018
2018 - 2019

Langues pratiquées	lu écrit parlé		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Avez-vous suivi des classes ou formations préparatoires aux concours des écoles de journalisme ?

oui non

Si oui lesquelles ?

.....

NOM **Prénom**

Etes-vous boursier(e) **non** **oui (fournir attestation de bourse définitive)**

Si oui, précisez votre échelon actuel : 0 1 2 3 4 5 6 7

Profession du père : n° **Profession de la mère : n°**

Utilisez la nomenclature des catégories socioprofessionnelles pour répondre ci-dessous :

- 10 Agriculteurs exploitants
- 21 Artisans
- 22 Commerçants et assimilés
- 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
- 31 Professions libérales
- 33 Cadres de la fonction publique, officier et élève officier des armées
- 34 Professeurs, professions scientifiques, médecin hospitalier, interne des hôpitaux
- 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles
- 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
- 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
- 42 Instituteurs et assimilés, maître auxiliaire, maître d'internat et surveillant d'externat (MISE), conseiller d'éducation
- 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social
- 44 Clergé et religieux
- 45 Professions intermédiaires administratives de la Fonction publique
- 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 Techniciens
- 48 Contremaîtres, agents de maîtrise
- 52 Employés civils et agents de service de la Fonction publique, aide éducateur
- 53 Policiers et militaires
- 54 Employés administratifs d'entreprise
- 55 Employés de commerce
- 56 Personnels des services directs aux particuliers
- 61 Ouvriers qualifiés
- 66 Ouvriers non qualifiés
- 69 Ouvriers agricoles
- 71 Retraités anciens agriculteurs exploitants
- 72 Retraités anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- 73 Retraités anciens cadres et professions intermédiaires
- 76 Retraités anciens employés et ouvriers
- 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
- 82 Autres personnes sans activité professionnelle
- 99 Non renseigné (inconnu ou sans objet)

Les chômeurs ayant déjà travaillé doivent être codés dans leur ancienne profession.

Si vous êtes handicapé et si vous avez besoin de matériel spécifique ou de conditions particulières pour composer aux épreuves écrites, cochez cette case et joignez les justificatifs à votre dossier.
Nos services prendront contact avec vous par téléphone ou par mail.

Candidatures précédentes

Avez-vous déjà déposé un dossier de candidature à l'Institut de Bordeaux ? 2015 2016 2017 2018

Avez-vous déjà été convoqué aux épreuves écrites à Bordeaux ? 2015 2016 2017 2018

Avez-vous déjà été convoqué à l'entretien oral à Bordeaux ? 2015 2016 2017 2018

Documents à conserver par le candidat • Examen 2019

LE DOSSIER DE CANDIDATURE	LES ÉPREUVES	DEMANDE DE BOURSE OU LOGEMENT
<p>Pièces à fournir pour tous les candidats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le formulaire dûment rempli, • un curriculum vitae, • les justificatifs des éventuelles expériences pré-professionnelles (support papier exclusivement), • la photocopie de la carte nationale d'identité valide recto-verso ou le passeport, • la photocopie du bac ou éventuellement du relevé de notes, • la photocopie du dernier diplôme obtenu (licence ou +), • un certificat de scolarité pour l'année en cours, si vous êtes étudiant, • un chèque de 75 € à l'ordre de Mme l'agent comptable de l'université Bordeaux Montaigne (frais spécifiques et de gestion), ou attestation définitive du CROUS 2018-2019 si vous êtes boursier. <p>> Envoyez un dossier complet (pièces justificatives, chèque) classé et lisible (pas d'agrafes ni verso). Tout dossier incomplet ou envoyé hors délai sera systématiquement écarté.</p> <p>> Ne joignez pas les documents originaux. Envoyez uniquement des photocopies.</p> <p>> Aucun accusé de réception de votre dossier ne sera communiqué de notre part (si vous le souhaitez, vous pouvez utiliser les services de suivi proposés par la Poste).</p>	<p>Épreuves écrites (25 mai 2019) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Epreuve de langue française : vocabulaire, grammaire et syntaxe (20 points); • Questionnaire d'actualité et de culture générale (20 points) ; • Résumé critique de film pour apprécier les qualités d'expression et d'analyse (20 points) ; • Projet d'enquête destiné à évaluer la connaissance des sources d'information et la capacité à mettre en œuvre une démarche journalistique (30 points). <p>> Les convocations aux épreuves écrites seront envoyées par courrier postal aux candidats le 6 mai 2019.</p> <p>> Les résultats des épreuves écrites seront mis en ligne et adressés aux candidats à partir du 14 juin 2019.</p> <p>Entretien oral (24, 25 et 26 juin 2019) :</p> <p>L'entretien dure 30 minutes et comporte quatre parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entretien autour de l'actualité ; • Expérience professionnelle, motivation et projet ; • Sujet libre : vous avez 5 minutes pour nous raconter une histoire et convaincre le jury de son intérêt. • Vous apporterez une production journalistique écrite que vous jugez de grande qualité (photo, article de presse, dessin, page web...) que vous accompagnerez d'un bref commentaire. 	<p>Demande de bourse d'enseignement supérieur et demande de logement en cité universitaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Candidats scolarisés : Les dossiers doivent être retirés début janvier dans les établissements d'origine ou au village universitaire si le candidat est déjà logé en cité. Inscription possible par Internet. • Candidats non scolarisés : S'adresser directement au Crous de votre région. Inscription possible par Internet. <p>Vous trouverez la liste des Crous sur : www.cnous.fr</p> <p>IMPORTANT</p> <p>Pendant la formation, il est impossible d'envisager des études parallèles ou de poursuivre une activité annexe en raison de l'assiduité obligatoire à tous les cours et du nombre d'heures de cours par semaine d'environ 35 h.</p>

Les annales des épreuves des précédents concours d'entrée sont en vente sur simple demande au prix de 10 €. (Chèque libellé à l'ordre de Mme l'agent comptable de l'université Bordeaux Montaigne). Joindre une enveloppe au format 26 x 35 cm libellée à votre adresse, affranchie à 4,20 € (ou 3,52 € timbre vert).

Vous pouvez également les commander sur le site de l'association des diplômés : <http://www.ijba-anciens.fr>

CALENDRIER DU RECRUTEMENT 2019

12 mars 2019

date limite de dépôt du dossier de candidature, le cachet de la poste faisant foi

6 mai 2019

début de l'envoi par l'IJBA des courriers de convocation aux épreuves écrites

25 mai 2019

épreuves écrites à Bordeaux

14 juin 2019

mise en ligne de la liste des candidats admissibles ; début de l'envoi des convocations à l'entretien oral et des courriers de refus

24, 25 et 26 juin 2019

entretien oral à Bordeaux

28 juin 2019

mise en ligne des résultats définitifs et début de l'expédition des courriers d'admission ou de refus

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU DOSSIER DE CANDIDATURE

❖ *LES JUSTIFICATIFS A JOINDRE AU DOSSIER SELON LES CAS LES PLUS FREQUEMMENT RENCONTRES :*

Je suis étudiant en 3^e année de Licence : joindre toutes les pièces demandées

Je suis étudiant dans une école délivrant un diplôme de niveau II (équivalent à la Licence) : joindre

- toutes les pièces demandées
- le relevé de notes des 2 premières années faisant apparaître les 120 crédits ECTS
- l'arrêté d'homologation niveau II du diplôme paru au Journal Officiel.

J'ai une Licence ou un diplôme supérieur universitaire : joindre toutes les pièces demandées (éventuellement le relevé de notes si diplôme non remis)

J'ai un diplôme de niveau II avec 180 crédits ECTS ou + : joindre

- toutes les pièces demandées
- le dernier diplôme obtenu
- les relevés de notes faisant apparaître le nombre de crédits ECTS
- l'arrêté d'homologation niveau II du diplôme paru au Journal Officiel.

Je suis Français ou ressortissant Européen et j'ai un diplôme étranger : prendre contact avec la Direction de la Scolarité – Bureau des Masters : admissions.masters@u-bordeaux-montaigne.fr qui vous enverra le dossier de candidature adéquat à renvoyer avant le 12 mars 2019 minuit.

Je ne suis pas de nationalité française et je ne réside pas en France ni dans l'UE : prendre contact avec la Direction de la Scolarité – Bureau des Masters : admissions.masters@u-bordeaux-montaigne.fr afin de remplir un dossier sur titre étranger. Puis déposez votre candidature au plus tard le 12 mars 2019 :

- **via Campus France** : www.etudes-en-france.fr/ (si ressortissant de l'un des 42 pays concernés par cette procédure)

- auprès de la Direction de la Scolarité - Bureau des Masters (dans les autres cas)

❖ *MOTIFS DE REFUS DU DOSSIER LES PLUS FREQUENTS :*

- Dossier incomplet (il manque un justificatif)
- Chèque non signé, donc non encaissable
- Attestation de bourse incomplète (manque 1 page) ou c'est la conditionnelle envoyée et non la définitive.
- Dossier déposé au secrétariat ou à la Poste après la date limite (cachet de la Poste faisant foi), c'est-à-dire après le mardi 12 mars 2019 minuit.
- Diplôme non équivalent au niveau requis (180 crédits ECTS en cours ou validés)